

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Commune de  
METZERVISSE**

**Dossier n° PC 57 465 2500015**

Date de dépôt : **23 septembre 2025**

Demandeur : **MUSZCZAK MATTHIEU**

Pour : **construire une piscine avec local, une terrasse et une clôture**

Adresse du terrain : **3 RUE MARTHE COHN  
57940 METZERVISSE**

Affaire suivie par :  
Julien BRENNEMANN  
Tel : 03 82 82 59 26

Le Maire  
À  
**MUSZCZAK MATTHIEU  
3 RUE MARTHE COHN  
57940 METZERVISSE**

Par courrier daté du 01/10/2025, notifié le 03/10/2025, je vous avais indiqué que votre dossier était incomplet et que vous aviez 3 mois, à partir de la date de notification, pour fournir les éléments demandés.

Or à ce jour vous n'avez pas répondu à ma demande de pièces manquantes.

Conformément à l'article R 423-39 b du code de l'urbanisme, votre demande fait l'objet d'une **décision tacite de rejet** depuis le 04/01/2026.

Je vous prie de croire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le **13 JAN. 2026**

Le Maire

Pierre HEINE



L'avis de dépôt de la présente demande de permis, prévu à l'article R 423-6 du code de l'urbanisme, a été affiché en mairie le :

**Délais et voies de recours contre la présente lettre :**

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.  
A cet effet il peut saisir\* le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

\*(Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public pourront également désormais déposer leur recours et s'adresser par la voie électronique au tribunal à partir d'une application internet dénommée « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <<http://www.telerecours.fr/>>.)